



## Le directeur de l'École nationale d'administration

- Vu** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;
- Vu** le code civil local, notamment ses articles 21 à 79-III ;
- Vu** le décret n°2002-49 du 10 janvier 2002 relatif aux missions, à l'administration et au régime financier de l'École nationale d'administration ;
- Vu** l'arrêté du 4 décembre 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'École nationale d'administration ;

### Décide

**Article 1 :** La charte relative à la vie associative au sein de l'ENA, annexée à la présente décision, est adoptée.

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'École nationale d'administration est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ENA.

Fait à Strasbourg, le 18 FEV. 2020

**Patrick GÉRARD**

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION